



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021**

**2021-09-223 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 17/09/2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents :**

Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Denis SIRDEY pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Stéphanie DUPUY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Frédéric MALVILLE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

## DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

### ASSOCIATION VIVONS AVEC LE MOULIN DE PORCHÈRES - SUBVENTION 2021

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président en charge du Développement touristique et du l'Urbanisme.

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération,

La Cali a, pendant plusieurs années, accompagné l'association « Vivons avec le Moulin de Porchères » à travers une subvention de fonctionnement affectée aux dépenses liées à son activité principale sur le site du moulin à savoir l'accueil du public (visites guidées, animations, communication, charges d'électricité, etc.). Ce soutien financier de la collectivité a permis à l'association de développer, renforcer et professionnaliser l'activité touristique sur le site.

Ainsi, en 2020, La Cali et l'association ont formalisé un projet de développement annuel en termes de fréquentation, jours d'ouverture, projections de recettes, nombre d'animations, développement de la boutique, recherche de cofinancements notamment. Sur ces bases, La Cali a accompagné l'association à hauteur de 15.000 €, dont 5.000 € pour l'activité aquabike (balade en vélo aquatique sur l'Isle).

Le bilan 2020 positif indique que :

- l'activité touristique du site est en phase de développement ;
- le site est exploité de façon pertinente et responsable.

Aussi, afin de poursuivre l'accompagnement de cette activité qui permet de capter des flux de touristes (groupes loisirs, croisiéristes, groupes scolaires, individuels famille, notamment) et de compléter l'offre de loisirs sur La Cali (et au-delà, sur le Libournais), il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20.000 € à l'association « Vivons avec le Moulin de Porchères », dont 5.000 € pour l'activité « aquabike » (cette partie de la subvention étant conditionnée à la présentation d'un bilan détaillé de la nouvelle activité permettant de justifier son versement, le cas échéant, en fonction du déficit réel observé sur l'activité).

Par ailleurs, l'association développe une nouvelle activité sur le site, complémentaire à l'offre existante, qui pourrait présenter un réel intérêt du point de vue de l'expérience touristique : les barbecues boats. Des bateaux qui permettent de naviguer et de cuisiner durant la balade.

Compte tenu du caractère touristique de cette activité, de son attractivité pour le territoire communautaire,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 13 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser une subvention de 15 000 € à l'association « Vivons avec le moulin de Porchères » dans le cadre du développement de l'activité du moulin, des animations et produits visites qu'elle développe sur le site toute l'année, selon les modalités décrites ci-avant,
- à verser une subvention complémentaire à l'association, pour combler une partie du déficit de la nouvelle activité « aquabike », plafonnée à 5 000 €, sur présentation du bilan de la nouvelle activité « aquabike »,
- à signer la convention de partenariat entre La Cali et l'association qui encadre le versement de cette subvention, convention annexée à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 – article 6574 – service gestionnaire et destinataire POT0 – fonction 95.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



